



COMMUNIQUE

Les Fédérations CGT, FO, SUD, CFTC et CFE-CGC, réunies ce jour, condamnent l'attitude méprisante du ministère et de l'UCANSS. Malgré leur engagement à répondre au plus tard le 1^{er} février sur les revendications salariales, aucune information n'a été communiquée.

Cette absence de réponse et le déploiement disproportionné des forces de l'ordre, à l'occasion du rassemblement, le 29 janvier dernier, devant le ministère s'inscrit dans l'orientation de répression voulue par le gouvernement et démontre l'aveuglement de l'employeur et de la tutelle face à l'urgence sociale.

Le 18 décembre 2018 et le 29 janvier 2019 les personnels se sont fortement mobilisés, démontrant ainsi leur volonté de gagner sur leurs revendications.

Dans ce contexte, l'intersyndicale exige une réponse claire sur :

- L'attribution d'une prime générale pour l'ensemble du personnel
- L'augmentation significative de la valeur du point et Salaire Minimum Professionnel Garanti à 2 000 euros bruts ;
- L'arrêt des suppressions de postes et le remplacement de tous les départs par des embauches en CDI ;
- La mise en place d'une classification qui permette un véritable déroulement de carrière avec la reconnaissance des compétences, des qualifications et des diplômes ;
- Le respect et le maintien de toutes les dispositions de la Convention Collective Nationale.

A défaut, le 12 février, jour de la Réunion Paritaire Nationale sur la classification, les organisations syndicales représentatives refuseront de poursuivre la négociation et quitteront la séance.

Elles décideront ensemble des actions à mener avec le personnel et la question d'organiser une large délégation à l'Élysée se posera.

Paris, le 6 février 2019